

Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 035-213503345-20241007-MP576030-CC

# THORIGNÉ- FOUILLARD

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---













#### Réhabilitation d'une longère et Extension Salle de Billards

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Vendredi 13 septembre 2024 à 12:00**

**Mairie de Thorigné-Fouillard**  
Esplanade des droits de l'Homme  
35235 Thorigné-Fouillard

**L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE**

	<b>Objet</b>	Réhabilitation d'une longère et Extension Salle de Billards
	<b>Mode de passation</b>	Procédure MAPA
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	11
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variante</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
3.4 - Contrôle technique .....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation .....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
6.1 - Documents à produire .....	8
6.2 - Visites sur site .....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	10
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier .....	12
8 - Examen des candidatures et des offres.....	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés .....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	14
9.2 - Procédures de recours .....	14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Réhabilitation d'une longère et Extension  
Salle de Billards

Lieu(x) d'exécution :  
Rue de la Clotière  
35235 THORIGNE FOUILLARD

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est :

MAPA - Marché public de travaux, passé selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	CURAGE – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE - RAVALEMENT
02	CHARPENTE OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS
03	COUVERTURE ZINC – COUVERTURE ARDOISES
04	ETANCHEITE
05	MENUISERIES EXTERIEURES
06	MENUISERIES INTERIEURES
07	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
08	REVETEMENTS DE SOLS DURS - FAIENCE
09	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURE
10	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
11	ELECTRICITE - CFO / CFA

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : le candidat classé second au classement sera déclaré lauréat.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211350	Travaux de construction d'un bâtiment ERP type P Salle de Jeux

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5 45262650-2	Travaux de charpente ossature bois Travaux de bardage bois
03	45261210-9 45261212-3	Travaux de couverture en zinc Travaux de couverture en ardoises
04	45261420-4	Travaux d'étanchéité
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	44112300-1	Travaux de cloisons
08	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
09	45442100-8	Travaux de peinture
10	45330000-9 45331000 45331210-1	Travaux de plomberie Travaux de chauffage Travaux de ventilation
11	45311200-2	Travaux d'installations électriques

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### Lots Architecturaux :

Agence CLARC ARCHITECTE  
2, Le Guérichet  
35830 BETTON

Elle est représentée par : Hugues LAUNAY.

#### Lots Structure :

Bureau d'études Q.S.B.  
13 rue Claude Chappe  
35510 CESSON SEVIGNE

#### Lots fluides :

BFIngénierie  
2 Allée Alexander Bell  
35 230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

Agence CLARC ARCHITECTE  
2, Le Guérichet  
35830 BETTON

Le titulaire de la mission est représenté par : Hugues LAUNAY.

### **3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

Sans objet.

### **3.4 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT Rennes  
Rue de la Terre Victoria - Parc d'Affaires Edonia  
35768 SAINT GREGOIRE Cedex

### **3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

QUALICONSULT Rennes  
Rue de la Terre Victoria - Parc d'Affaires Edonia  
35768 SAINT GREGOIRE Cedex

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans
- Pièces Techniques (Tous les documents contenus dans le dossier DCE et les pièces techniques adjoints au CCTP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Si certaines prestations sont sous-traitées, le candidat doit présenter son sous-traitant : formulaire DC4 (disponible sur le site du Ministère de l'Économie).	Oui
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.	Non



Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire Technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : - Les moyens humains (nombre et qualifications) et matériels affectés à l'exécution du marché (encadrement et personnel ouvrier, CV, expériences qualifications notamment dans la restauration du patrimoine), - Le mode opératoire et la méthodologie d'exécution, y compris les études préalables, - Les mesures visant à assurer la propreté du chantier, l'hygiène et la sécurité, - La démarche environnementale relative au traitement et à l'évacuation des déchets, - Les fiches techniques des produits utilisés et leur provenance, - Le planning prévisionnel détaillé de l'exécution des travaux.	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Un planning des travaux	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. Les conditions de visites sont les suivantes :  
Veuillez prendre contact avec le responsable du centre technique municipale Mr. Alexandre PAYET au 02.99.04.20.00 (disponibilité du 22/07/2024 – 09/08/2024).

Le directeur des services techniques Mr Fabrice GUISE au 02.99.04.54.56 (disponibilité à partir du 12/08/2024).

Le certificat de visite se trouve dans le DCE.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :  
<https://sso.megalibretagne.bzh/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Mairie de Thorigné-Fouillard  
Service finances et commande publique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<i>1.1-Moyens humains, Moyens matériels, Modes opératoires, prévus pour l'exécution du marché</i> <i>- moyens humains (nombre et qualifications) ; encadrement et personnel ouvrier, CV, expériences qualifications.</i> <i>- matériels affectés à l'exécution du marché</i> <i>- mode opératoire - méthodologie pour l'exécution des travaux</i>	20.0
<i>1.2-Références chantiers (date, nom projet, moa, lot, montant travaux, délais, ...)</i> <i>- références en rénovation, réhabilitation de bâti ancien, bâtiment en terre, ....</i> <i>- références en construction neuve</i>	15.0

<p><i>1.3-Planning travaux</i>                  - confirmer le respect du planning prévisionnel joint au DCE                  - remise d'un planning détaillé des tâches (par grands postes, nb d'ouvriers, délais pour chaque tâche)</p>	15.0
<p><i>1.3-Chantier environnement et qualité :</i>                  - performances en matière de protection de l'environnement, intégration du chantier dans une démarche de développement durable ; valorisation des déchets                  - principales mesures pour assurer la propreté du chantier et de ses abords ; tri et nettoyage</p>	10.0

Critères	Pondération
2-Prix des prestations	40.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://sso.megalis.bretagne.bzh/>. Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>